

Académie de Versailles

Bulletin spécial **ACTIONS**

Mai 2014

Chères, chers collègues,

L'annonce par le nouveau gouvernement de la reconduction du gel du point d'indice et la mise en place d'une MISSE (mission interministérielle santé/social/éducation) dont nous vous avons parlé avant les vacances, sont source d'inquiétudes et de mobilisations.

Face à ces menaces, 2 manifestations sont prévues en Mai :
La 1^{ère} organisée par l'UNSA Éducation **le 15 mai** contre le gel du point d'indice.

La 2^{ème} organisée par le SNIES UNSA éducation conjointement au SNICS **le 22 mai** contre la création de la MISSE.

Annie Routier,
Secrétaire Académique



Gel des salaires prolongé : Tous dans l'action le 15 mai !

Manuel Valls vient d'annoncer le maintien du gel du point d'indice pour les agents publics. Cinq années de blocage voire 7, une situation injuste et insupportable ! L'UNSA Fonction publique condamne ces choix et appelle tous les agents publics à se mobiliser le 15 mai prochain pour faire obstacle à cette politique d'austérité pour le service public. Toutes les statistiques le montrent. Les rémunérations nettes ont baissé depuis 2011 en euros courants du fait de l'augmentation des prélèvements. En euros constants, en tenant compte de l'évolution des prix, la baisse dépasse les 15% sur les dix dernières années. La situation est intenable.

Le rapport Pêcheur qui doit fonder la refonte du statut l'affirme : le gel du point d'indice ne peut fonder durablement une politique salariale. **Le choix effectué par le gouvernement fait peser une lourde hypothèque sur les discussions qu'il souhaite ouvrir avec les fonctionnaires.**

Une très grosse part des économies annoncées serait donc due au gel du point d'indice, confirmé par le Premier ministre, mais qui, pris dans le cycle d'économies de 3 ans, pourrait aller jusqu'en 2017. Cela équivaudrait, pour des fonctionnaires dont les salaires sont déjà bloqués depuis 4 ans, à une condamnation à 3 ans supplémentaires ! Pour l'UNSA, cette mesure est inadmissible. Rien ne peut justifier que des salariés, ici ceux de la Fonction publique, voient le niveau de leur salaire bloqué pendant 7 ans !

L'UNSA appelle les agents publics à réagir massivement par la journée d'action du 15 mai.



Mobilisation du 22 mai 2014

Le SNIES UNSA Éducation, le SNICS FSU et Force Ouvrière appellent l'ensemble des personnels infirmiers de l'Éducation Nationale à une **manifestation nationale le 22 mai prochain**.

Une revendication commune :

**Suppression de la Misse (mission interministérielle santé/social/éducation)
dans le texte de politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves.**

Le projet de politique éducative, sociale et de santé en faveur des élèves posera le cadre des missions des personnels infirmiers, médicaux et sociaux. La circulaire des missions, tant attendue par l'ensemble de la profession, se déclinera autour des objectifs politiques définis dans la fiche de politique générale. Les organisations syndicales ont participées à deux groupes de travail qui ont permis d'apporter des amendements sur le texte proposé.

Cependant, dès la première lecture, la mise en place d'une mission interministérielle a été dénoncée.

La mission interministérielle intervient au niveau national, elle a pour objectif de définir une politique cohérente et concertée, et proposera des outils d'évaluation.

Ces quelques mots ouvrent de nombreuses interrogations auxquelles le gouvernement ne nous donne aucune réponse.

Nous refusons - de devenir des statisticiennes au service des ARS,
- de perdre notre identité Éducation Nationale

**La santé des élèves doit rester une priorité dans leur réussite et
non une priorité exclusive de santé publique.**

La MISSE est prévue pour quatre ans, et après ?

Quels outils d'évaluation pour quels objectifs ?

Le SNIES UNSA Éducation syndicat réformiste a privilégié le dialogue et a obtenu à deux reprises par courrier du ministre l'assurance d'un ancrage des infirmiers au Ministère de l'Éducation Nationale, garant de la politique de santé en faveur des élèves.

Aujourd'hui, le ministre a changé, l'austérité se durcit, les rapports sur la santé à l'école proposent un partenariat resserré avec les politiques régionales de santé.

La mise en place des réformes s'accélère, loi de santé publique avec un objectif d'économies toujours plus important, une réforme de décentralisation qui poursuit inexorablement les suppressions d'emplois des fonctionnaires.

Nous devons réagir, ensemble, pour la défense de notre métier.

Un courrier est transmis à Monsieur Hamon, nous lui demandons la prise en compte de nos revendications avant toute poursuite des travaux.

Le SNIES UNSA Éducation défend la profession et la carrière des infirmiers.

Négocier en priorité, agir pour se faire entendre sont les valeurs réformistes portées par notre syndicat.

Tous dans l'action le 22 mai 2014

Notre académie proche de Paris nous permet de nous mobiliser sans engager de frais trop importants, venez nombreux participer à cette manifestation, pour peser sur les décisions du gouvernement. **Cette journée sera une journée de congrès extraordinaire :**

une journée de congrès, sans perte de salaire.

Vous trouverez en page 4 une convocation à ce congrès extraordinaire.

Et toujours plus d'infos sur le site www.snies-uns-education.org



Le 28/04/2014

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CONVOCATION

donnant droit à l'autorisation spéciale d'absence prévue
au décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique
(Art 13)

Objet : Congrès extraordinaire du SNIES UNSA Education

Jeudi 22 mai 2014, de 12h à 17h
Bourse du travail
67 rue TURBIGO
75003 PARIS

(Métro république ou arts et métiers)

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- Nouvelles missions, groupes métiers,
- Régime indemnitaire et indemnités internat
- Mutations, avancement de grade et entretien professionnel
- Questions diverses

Votre présence est souhaitée.

La secrétaire académique
Annie Routier

Cette convocation est à remettre à votre supérieur hiérarchique et ouvre droit à autorisation syndicale d'absence augmentée en cas de besoin des délais de route

NOUVELLE ADHÉSION : RENOUVELLEMENT :

ACADÉMIE : DÉPARTEMENT :

M^{me} M^r NOM : Prénom :

SITUATION PERSONNELLE	SITUATION PROFESSIONNELLE
-----------------------	---------------------------

Adresse personnelle : Adresse professionnelle : (Établissement de la résidence administrative) :

Code postal : Ville : Code postal : Ville :

Date de naissance : Tél. professionnel :

Tél. fixe : Mobile : Courriel professionnel :

Courriel :

J'adhère au SNIES UNSA Éducation

Date :
Signature :

Type de poste : Mixte En résidence Logé Non logé
 CLM-CLD Sup ICTD ICTR Autre

Grade : Échelon :

Temps partiel : % Titulaire Stagiaire
 Contractuel(le) Disponibilité Retraité(e)

L'envoi de la correspondance syndicale et du journal  se font à votre adresse : personnelle professionnelle

Je ne souhaite plus bénéficier de l'envoi postal de la version PAPIER du journal TRANSMISSIONS, et recevoir en échange la version PDF directement par courriel.

COTISATIONS

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE VERSÉE PAR L'ADHÉRENT : €

MODE DE PAIEMENT : Cotisation entière [par chèque] Paiement fractionné [par prélèvement en 6 fois le 6 du mois, de janvier à juin]

Joindre l'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT dûment remplie et un RIB de votre compte bancaire. ATTENTION : la date limite de cette option est fixée au 1^{er} mars de l'année scolaire.

En cas de modification de votre compte, n'oubliez pas d'envoyer un nouveau RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement à votre secrétaire académique. Les prélèvements de votre cotisation sont automatiquement reconduits d'une année scolaire sur l'autre sauf si annulation par lettre auprès de la trésorière nationale avant le 31 octobre

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer chaque année avec votre paiement :

- en priorité à votre secrétaire départementale en début d'année scolaire
- ou à la secrétaire académique (voir coordonnées dans le trombinoscope)
- ou en dernier lieu à la trésorière nationale : Marie-Christine Gscheidel, 13, rue Jacques Péricard - 18000 BOURGES



LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS, POUR TOUT LE MONDE

Si vous êtes exonérés d'impôts, un crédit d'impôt, vous sera reversé par chèque par le trésor public, si vous le signalez dans votre déclaration de revenus.

MONTANT DES COTISATIONS 2013-2014

Catégorie A											
Infirmière classe normale CN											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Cotisation	92	95	102	107	114	122	131	135	139		
Infirmière classe supérieure CS											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7				
Cotisation	114	122	131	136	141	147	152				
Infirmière hors classe HC											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation	104	107	112	117	122	128	135	141	147	153	156

Catégorie B											
Infirmière classe normale CN											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Cotisation	88	89	93	99	106	113	121	130	138		
Infirmière classe supérieure CS											
Échelon	1	2	3	4	5	6	7				
Cotisation	114	120	126	133	139	145	151				
Retraités	CLM-CLD		Contractuel		mi-temps		temps partiel				
63	1/2 cot.		65		1/2 cot.		cot. entière				
COTISATION 1 ^{ERE} ANNÉE D'ADHÉSION										65 (forfait)	

Téléchargez ce formulaire et l'Autorisation de prélèvement, en ligne sur notre site : www.snies-uns-a-education.org ou demandez-les par courriel : snies@uns-a-education.org

SNIES UNSA ÉDUCATION
87bis, avenue Georges Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

TEL. : 01 58 46 14 95
snies@uns-a-education.org
www.snies-uns-a-education.org

facebook
www.facebook.com/sniesunsaeducation



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

1 Remplir soigneusement le Mandat de Prélèvement Automatique ci-dessous.

2 Joindre obligatoirement : soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B)
soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE (R.I.C.E)

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement bancaire sur simple demande. **Attention ! ne pas adresser de chèque annulé.**

3 Adresser l'ensemble au : SNIES UNSA ÉDUCATION • 87bis, avenue Georges Gosnat • 94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNIES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNIES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
(Réserve au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) : _____

VOTRE PRÉNOM (*) : _____

VOTRE ADRESSE (*) : _____

CODE POSTAL (*) : _____

VILLE (*) : _____

PAYS (*) : _____

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR93ZZZ540566**

NOM : **SNIES UNSA Éducation**

ADRESSE : **87 Bis Avenue Georges Gosnat**

CODE POSTAL : **94853**

VILLE : **IVRY SUR SEINE Cédex**

PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

À (*) : _____

SIGNATURE (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*